

----- Forwarded message -----

De : Comité Tervueren-Montgomery

Date: ven. 9 janv. 2026 à 21:36

Subject: phase test BM rond-point Montgomery - plainte (dépassement des 2 années)

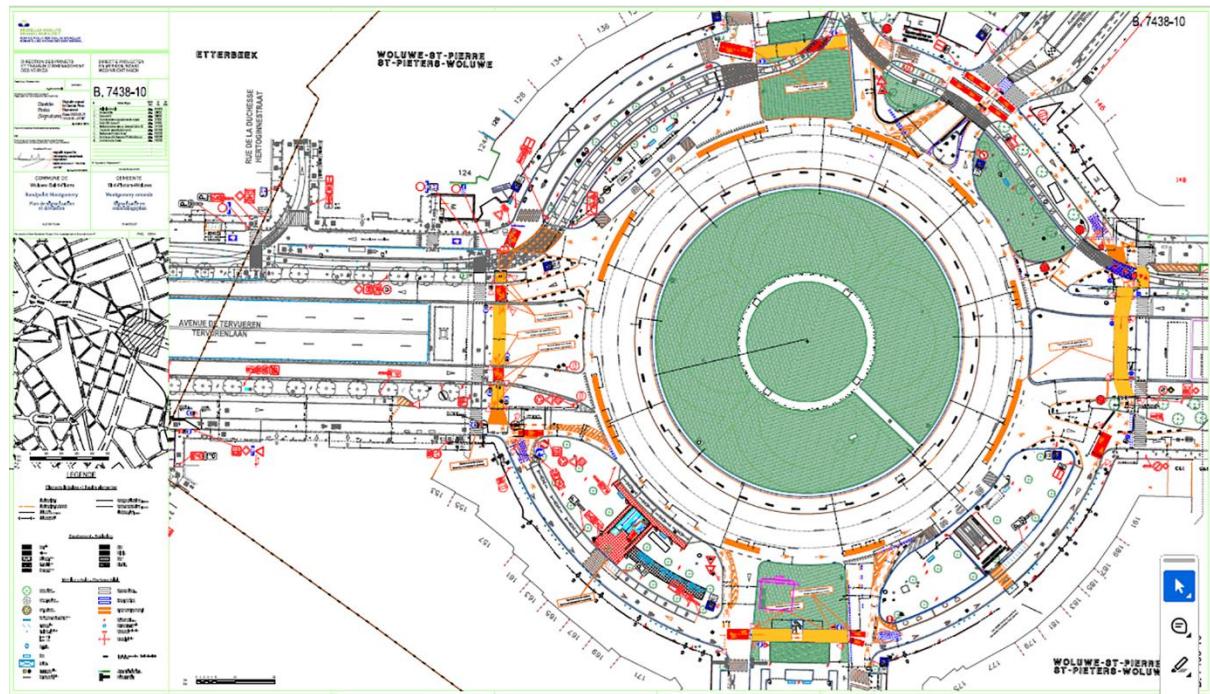
To: Plaintes URBAN BRUSSELS

Concerne : plainte auprès d'URBAN pour dépassement de la période des 2 années de la phase test de Bruxelles Mobilité sur le rond-point Montgomery (mi février 2022)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous déposons plainte auprès d'URBAN pour la/les infraction(s) à établir sur le rond-point Montgomery (1150) dans le cadre de la "phase test Montgomery" mise en place par Bruxelles Mobilité à la mi février 2022. Le dépassement est de 23 mois (février 2024 - janvier 2026).

- a) Le Vade-mecum 'Les actes et travaux temporaires' d'URBAN mentionne en son point 3.5 une durée maximale de **deux ans** pour les aménagements de voirie en « phase test » (*).
- b) VIDEO - JOURNAL BX1 TV (15/2/2022 - <https://tervueren-montgomery.eu/Video/2022-02-15-JT-BX1.mp4>) - la Région va effectuer un test autour du rond-point avant un projet définitif. La bande de circulation intérieure sera supprimée et des pistes cyclables vont être créées. La bande de circulation intérieure sera supprimée afin de réduire la circulation sur le rond-point. Une piste cyclable "suggérée" sera créée pour les cyclistes "rapides" sur la bande extérieure du rond-point. Dans le même temps, une piste cyclable bidirectionnelle sera mise en fonction dans les allées latérales tout autour du rond-point, pour les cyclistes de type "tranquilles". Sur son site internet, Bruxelles Mobilité annonce que cette piste sera prolongée afin que les cyclistes puissent faire le tour du rond-point. "Cet aménagement constitue un test de flux dans le cadre du réaménagement complet du rond-point dont la demande de permis d'urbanisme devrait être introduite par la Région d'ici la fin de l'année 2022", précise Bruxelles Mobilité. Les travaux auront lieu durant le congé de détente. Le chantier est prévu pour le congé de détente, à savoir du vendredi 25 février à 20h au mardi 1er mars à 6h du matin. Durant les travaux, le rond-point Montgomery sera complètement fermé à la circulation automobile. Des déviations seront prévues. Les trams seront, quant à eux, maintenus et les trottoirs restent accessibles. Si le test est concluant, le projet définitif sera prévu pour novembre 2022.



Nous vous remercions d'avance de confirmer la réception de cette plainte, de nous communiquer copie du PV d'infraction ainsi que de tout document administratif qui suivrait dans le cadre de la procédure liée à cette plainte.

Des [photographies des plots en béton \(prises fin juillet 2025\)](#) suivent dans un 2e email.

comité Tervueren-Montgomery

(*) Vade-mecum "Les actes et travaux temporaires" d'URBAN

<https://urbanisme.irisnet.be/publications/publications-1/2022/vade-mecum-les-actes-et-travaux-temporaires.pdf>

"... 3.5. La « phase test » des aménagements de la voirie

Une DISPENSE DE PERMIS D'URBANISME est prévue pour les aménagements provisoires de voirie à titre d'essai d'une durée maximale de deux ans, moyennant le respect des conditions cumulatives suivantes :

● Les actes et travaux n'impliquent aucune dérogation à un plan d'affectation du sol, à un règlement d'urbanisme, à un permis de lotir ou au volet réglementaire du plan régional de mobilité ;

● Ils ne constituent pas le complément de travaux soumis à permis d'urbanisme.

S'agissant des BIENS PROTEGÉES, des DISPENSES PROCEDURALES sont prévues pour les aménagements provisoires de voirie à titre d'essai d'une durée maximale de deux ans, moyennant le respect des mêmes conditions. ..."